



POUR UNE PAAC QUI ASSURE UN REVENU AUX PAYSAN-NE-S

Rémunérer le travail des paysan-ne-s est un enjeu crucial. Or les prix sont exposés à la volatilité sur le marché mondial, ne rendant pas compte des différences de coûts de production. Pour sortir de ces mécanismes non rémunérateurs pour les paysan-ne-s, la Confédération paysanne revendique une politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC) avec :

- Une régulation des productions agricoles pour des prix stables et justes.
- Des aides spécifiques à l'actif qui prennent en compte l'emploi, et les fonctions sociales, sociétales, environnementales de l'agriculture.
- La majoration des 52 premiers hectares pour une répartition plus juste des aides en faveur de l'emploi. Cette mesure enclenche une baisse des aides à partir de 100 hectares. Or, 3/4 des exploitations en grandes cultures font moins de 100ha.
- Le financement de mesures d'accompagnement individuel et collectif vers une agriculture diversifiée et plus économe en intrants.



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

La Confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte des valeurs de répartition et de solidarité. Le projet pour une agriculture paysanne, qu'elle défend avec constance depuis sa création, est cohérent et global.

CONTACTER LA CONF'

✉ : contact@confederationpaysanne.fr
🌐 : www.confederationpaysanne.fr
☎ : 01 43 62 04 04

 **GRANDES CULTURES**

NOS PROPOSITIONS POUR LES PAYSANNES ET LES PAYSANS



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs



POUR UNE FILIÈRE QUI FAVORISE L'EMPLOI PAYSAN!

La compétition avec d'autres territoires géographiques du monde rend de plus en plus difficile la possibilité de tirer un revenu des grandes cultures. En effet, l'inscription du commerce des céréales dans des marchés mondialisés met en concurrence des paysan-ne-s produisant dans des contextes très différents. La volatilité des prix bénéficie peut-être à une partie des producteurs et productrices mais globalement elle les met dans des situations d'instabilité. Ces dernières années beaucoup n'ont pas pu tirer de bénéfices de leur travail. La situation des zones intermédiaires est particulièrement critique.

La Confédération paysanne défend la mise en place d'outils qui permettent de réguler la production, de construire des débouchés relocalisés, de répartir les terres et les outils de production pour permettre des installations nombreuses.

Dans ce contexte le recours accentué au travail à façon construit une filière sans paysan-ne-s livrée à des prestataires. Pour la Confédération paysanne l'exercice effectif de l'activité agricole doit être une condition à la définition d'un actif agricole.

TRANSMETTRE LES FERMES ET INSTALLER DES PAYSAN-NE-S

La moyenne d'âge des chef-fe-s d'exploitation et des co-exploitant-e-s est de 50 ans. Plus de la moitié seront en âge de partir à la retraite dans les 10 ans. Or, un départ à la retraite sur deux voit la ferme partir à l'agrandissement. Cette libération de foncier nécessite donc des politiques ambitieuses d'installation, de transmission et de protection des terres afin de maintenir des emplois.

Pour cela, nous défendons:

- La mise en place de mesures renforcées de préservation des terres agricoles;
- La possibilité de diviser certaines exploitations afin d'installer plus de paysan-ne-s;
- Le renforcement du contrôle des structures pour lutter contre l'agrandissement des fermes;
- La suppression de la limite d'âge de 40 ans pour bénéficier des mécanismes actuellement désignés «jeunes agriculteurs» et des priorités d'attribution foncière de la SAFER.

Pour favoriser la transmission des fermes, la Confédération paysanne exige:

- L'obligation d'envoyer la déclaration d'intention de cesser l'activité agricole 5 ans avant la retraite.
- Des outils pour faciliter la transmission des fermes (fiscalité, etc);
- La mise en avant de formes de «transmissions progressives», par exemple en encourageant les stages de reprises.



RELOCALISER ET PROMOUVOIR DES FILIÈRES À FORTÉ VALEUR AJOUTÉE

L'inscription forte de la filière Grandes cultures dans le marché international a freiné en partie l'intérêt pour des filières de qualité à une échelle plus locale. La structuration de filières territorialisées permettrait de répondre à des enjeux économiques sociaux et environnementaux en alimentation animale et humaine. La filière oleo-protéagineux est particulièrement représentative de ce besoin de structuration. Pour une meilleure valorisation, il faut favoriser :

- La substitution de matières premières, comme par exemple le remplacement du soja par des tourteaux de colza ou de pois dans les élevages de porcs;
- La modification des approvisionnements pour l'alimentation animale par des transformations des systèmes d'élevage : développement du lien au sol, désintensification et déspecialisation des territoires;
- L'appui à des structures de mise en marché sur le territoire en reconnectant les céréaliers avec les éleveurs.